

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AOUT 2019 A 18H30**

Date de convocation : 31 juillet 2019

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	10
Votants	13

PRESENTS : Ghislaine LE ROCHELEUIL, Jean-Pierre MANCEAU, Chantal HEBING, Jacqueline POGET, Catherine LACOMBE, Anne - Lise BOUQUET, Olivier CHERE, Claude JOUSSELIN, Clarice DELAVOIX épouse CHEVALIER, Danilo CORNUAULT, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Jacques LEVY, Yann HERCOURT (procuration à c. Jouselin), Willy DRILLAUD (procuration à G. Le Rocheleuil), Sandrine PAJOT-PONTAC (procuration à J-P MANCEAU),

ABSENTS : Serge LACEPPE, Christian GUIGNET, Jacqueline FOURCAULT, Jean-Michel BOUZON, Jean-Bernard SALLE.

Secrétaire de Séance : Madame Chantal HEBING

Ordre du jour :

- 1) Mobilier pour la salle multifonctionnelle : attribution des lots
- 2) Questions diverses

1) Mobilier pour la salle multifonctionnelle : attribution des lots - DCM N° 2019-50

Madame le Maire rappelle que par délibération du 24 juin 2019, le Conseil municipal a validé la procédure d'appel d'offres pour l'acquisition du mobilier de la salle multifonctionnelle avec un allotissement décrit de la façon suivante :

- lot 1 : tables, chaises et chariots de transport (estimation 30 000 € HT)
- lot 2 : estrade (estimation 7 000 € HT)

Conformément à la réglementation, l'avis de publication et le dossier de consultation ont été publiés sur la plate-forme www.e-marchespublics le 29 juin, avec date limite de réception des offres le 24 juillet 2019 à 18h00.

A la clôture de la procédure, 6 offres ont été reçues pour le lot 1, 3 offres pour le lot 2, toutes dématérialisées comme le veut la procédure.

La commission d'appel d'offres réunie le 29 juillet a procédé à l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Suite à l'examen des documents transmis par les entreprises, des renseignements complémentaires ont été demandés à certaines entreprises :

- pour le lot 1 : demande à l'entreprise MANUTAN Collectivités de fournir un tarif avec des tables rectangulaires de même taille que celles proposées par les autres candidats.
- pour le lot 2 : demande de compléments d'informations à propos des dimensions de la rampe d'accès PMR aux entreprises RIEUX et à l'entreprise MARCIREAU.

Le tableau d'analyse des offres a donc été ajusté en fonction de ces compléments qui entraînaient une modification du bordereau de prix.

Madame le Maire présente le tableau de synthèse des analyses des offres.

Discussion :

Madame Bouquet demande des éléments supplémentaires pour l'estrade qu'elle juge trop petite.

Discussion sur la couleur des chaises. Proposition de retenir la couleur gris clair.

Vote :

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les propositions faites par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 29 juillet 2019,
- Décide de retenir les entreprises suivantes pour la fourniture de mobilier selon les lots définis lors de la publication
 - lot 1 : tables, chaises et chariots de transport : société DUO CONCEPT pour un montant de 26 620,96 € HT (31 945,15 € TTC)
 - lot 2 : estrade : société MARCIREAU pour un montant de 7 186,51 € HT (8 623,81 € TTC).
- Autorise Madame le Maire à signer avec les entreprises retenues les actes d'engagement relatifs à chaque lot et tout document nécessaire au bon déroulement du marché.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 opération 272.

Madame Bouquet demande la date d'inauguration de la salle.

Madame le Maire répond qu'elle se fera après la visite de la commission de sécurité et avis favorable de celle-ci pour l'ouverture. Le passage de la commission de sécurité est prévu début septembre.

Madame Bouquet propose une inauguration en musique.

2) Questions diverses

- ✓ Madame le Maire propose de convoquer la commission « Communication » le mardi 20 août, avec pour ordre du jour la préparation de l'inauguration de la salle.
- ✓ Forum des Associations : il ne sera pas organisé cette année.
- ✓ Monsieur Cornuault intervient à propos de la répartition des sièges au Conseil communautaire lors de la prochaine mandature. Il estime que la Commune de Saint-Just-Luzac sera sous-représentée. Compte tenu du nombre important de conseillers communautaires de Marennes-Hiers-Brouage, le poste de Président est déjà assuré. Il se demande quel sera le coup suivant. Il avance que les élus de Saint-Just-Luzac auraient dû aller au clash et s'opposer à la règle de droit commun pour la répartition des sièges. Il estime que « le canton n'a pas besoin d'un sous-préfet » et qu'il est temps de mettre un terme à cette imposture.
- ✓ Madame le Maire évoque le passage d'une randonnée cycliste le samedi 10 août dans le cadre de la semaine internationale de cyclotourisme.

Séance levée à 20 h

**La secrétaire de séance
Madame Chantal HEBING**